

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 417 portant de 2.500.000 FD à 4.500.000 F.D. le maximum de la provision mise à la disposition de l'Agent spécial du Cercle d'Ali Sabieh

n° 417

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 avril 1962

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro  
30 avril 1962

### TEXTE INTÉGRAL

Le montant de la provision mise à la disposition du Cercle d'Ali-Sabieh est portée à quatre millions cinq cent mille francs Djibouti (4.500.000) pour compter du 1er avril 1962.